



Les impacts d'une rupture sur les statuts d'immigration

Les formes de violence qui touchent les femmes immigrantes sont semblables à toutes autres femmes, mais en contexte migratoire, la violence peut prendre des formes particulières.

En effet, les femmes immigrantes font face à une multitude d'obstacles complexes lorsque vient le temps de dénoncer la violence, quitter un partenaire violent ou demander de l'aide.

De plus, certains partenaires violents vont se servir des situations de vulnérabilité dans lesquelles peuvent se retrouver les femmes immigrantes, comme un statut précaire, la méconnaissance des droits ou de la langue d'accueil, pour renforcer leur contrôle.



MYTHE : La rupture entraîne automatiquement l'annulation du statut. **FAUX**

Ce mythe persiste pour bon nombre de victimes, de professionnel.les, d'intervenantes accompagnant les victimes et pour la population en général.

Différents concepts pour y voir plus clair

Statut temporaire

Il permet à une personne d'être sur le territoire de façon **temporaire**. Il s'agit d'une **travailleuse**, d'une **étudiante**, d'une **visiteuse**.

*Une demandeuse d'asile n'est pas considérée comme une résidente temporaire, mais peut rester sur le territoire durant l'étude de sa demande.

Statut permanent

Il permet à la personne d'être sur le territoire de façon **permanente** et octroie plus de droits.

Il s'agit du statut de **résident permanent** qui est émis ou peut être demandé à la suite d'une demande acceptée de **parrainage**, d'**asile** ou via un **programme d'immigration économique** (PEQ, PSTQ).

Demande en traitement

Une demande de statut temporaire ou permanent **en cours de traitement**. Si la **rupture** survient durant le traitement d'une demande, celle-ci **pourrait être refusée ou retirée** dans certains cas.

Demande acceptée

Une demande acceptée confère **un statut** temporaire ou permanent **valide**.

La **rupture** n'a **pas d'impact** sur ces statuts.

Demande liée au conjoint

Une demande de statut temporaire ou permanent qui a comme **critère d'admissibilité** d'être **marié** ou **conjoint de fait**.

Demande non liée au conjoint

Une demande de statut temporaire ou permanent qui n'a **pas** comme **critère d'admissibilité** d'être **marié** ou **conjoint de fait**. Une fois le statut émis, celui-ci n'est **pas lié au conjoint** et la **rupture** n'a **pas d'impact** sur sa validité.



Les impacts d'une rupture sur les statuts d'immigration





À retenir : Une rupture n'annule pas automatiquement un statut temporaire ou permanent.

Demande de statut permanent

Parrainage



Demande en traitement

- En cas de rupture, le conjoint pourrait retirer la demande de parrainage. 
- Par contre, la rupture n'a pas d'impact sur la validité du statut temporaire de la femme. 





Demande acceptée

- La rupture n'a pas d'impact sur la validité du statut de résidente permanente de la femme. 

Demande d'asile




Demande en traitement

- En cas de rupture, il est possible de demander la séparation des demandes pour que chacune suive son cours. 
- Le document de demandeuse d'asile et le permis de travail, le cas échéant, demeurent valides. 



Demande acceptée

- Une rupture n'a pas d'impact sur le statut. La personne est considérée une personne protégée et peut demander la résidence permanente. 

Demande de statut temporaire

Permis de travail, permis d'études ou statut de visiteuse



Demande liée au conjoint, en traitement (permis de travail ouvert ou statut de visiteuse pour accompagnatrice d'un travailleur ou d'un étudiant)



- En cas de rupture le conjoint peut retirer la demande. 

Demande non liée au conjoint, en traitement (permis de travail fermé, permis d'études, statut de visiteuse)

- Une rupture n'a pas d'impact sur le traitement. 



Demande liée au conjoint, acceptée

- Une rupture n'a pas d'impact sur la validité du statut de la femme. 
- Par contre, cette situation pourrait entraîner des difficultés pour la femme lors de son renouvellement de statut temporaire ou pour une demande de résidence permanente. 

Demande non liée au conjoint, acceptée

- Une rupture n'a pas d'impact sur la validité du statut de la femme. 

Regroupement des maisons pour femmes
victimes de violence conjugale

maisons-femmes.qc.ca



@maisonsfemmes



@RMFVVC

